



« Morbihan, foot gagnant ! »

**LA COMMISSION TECHNIQUE CDA – SECTION LOIS DU JEU
LE 9 MARS 2023 A LORIENT**

Président : M . LOPEZ Frédéric

Membres : M . BERNARD – M. ROUSSAT – M. LE GOFF – M. RACOUET - M. PILLET

Match du 26 février 2023 - GUILLIER / JOSSELIN – D 2 (1)

Arbitre : M. Franck DAVID

Réserve technique déposée par le club de JOSSELIN.

La commission lois du jeu :

Après les pièces jointes au dossier, jugeant en 1 ère instance.

Sur la forme :

Dit la réserve éditée sur la FMI recevable, et peut étudier sur le fond.

Sur le fond :

Après avoir étudié les différentes pièces jointes au dossier, juge qu'il y a bien eu une erreur d'arbitrage, et que les lois du jeu n'ont pas été appliquées par l'arbitre.

Pour la commission juge que cette erreur d'arbitrage a une influence sur le score final.

La commission transmet sa décision à la commission compétente pour suite à donner.

**Le président de la commission
M. LOPEZ Frédéric**